

Consignes pour la passation des épreuves de la « Course aux nombres »

**Calendrier pour la passation des épreuves : Du 11 au 16 mars 2019
pendant une séance de mathématiques**

Consignes de passation

- Le seul matériel autorisé sur la table est le stylo (le portable est dans le sac) !
- ***Le surveillant prévient les élèves qu'ils ne sont pas autorisés à écrire des calculs intermédiaires ou des calculs posés au brouillon (ou sur la table) : seules les cases devant contenir les résultats des calculs devront être renseignées.***
- Le surveillant distribuera les sujets, sous la forme d'un livret de quatre pages au format A5, page de garde en avant, avec interdiction de les retourner : l'élève renseignera la première page de garde avec son nom, prénom et classe.
- Le surveillant veillera au respect du temps imparti (7 minutes pour les classes de cycle 2 et 9 minutes pour les autres) et précise aux élèves qu'il les préviendra 1 minute avant la fin de l'épreuve.

Consignes de correction

- La présence d'un calcul intermédiaire est sanctionnée par la note 0 à la question.
- La note attribuée à une question est soit 0, soit 1. En cas d'incertitude, l'équipe enseignante a toute latitude pour décider de l'attribution du point ou non.